

ANNEXE À MON MÉMOIRE AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT

PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER RABASKA

Suite à la lecture de mon mémoire de lundi soir le 29 janvier 2007 aux audiences du BAPE, et tel que suggéré par monsieur le président, je vous transmets l'annexe.

Politique de compensation à l'égard des propriétaires de résidences voisines du terminal méthanier

J'ai été très étonnée de recevoir le premier contact du promoteur depuis avril 2004 par courrier le 10 novembre 2006 qui était la dite politique advenant que le promoteur reçoive toutes les autorisations nécessaires des instances gouvernementales de s'installer. De plus j'ai été surprise de lire que j'étais obligée de contacter le promoteur par courrier recommandé et après avoir signé une convention (inconnue) avec eux, et que par la suite le promoteur exercerait un contrôle quasi-total sur la suite d'une éventuelle transaction (par contre le promoteur a rendu visite aux propriétaires dont il avait besoin de leurs terres).

Achat de terrains par Rabaska

Tel que publié dans le Journal de Québec, lundi le 25 septembre 2006 en page 3, le promoteur a offert presque le double de la valeur foncière, alors que nous il nous a offert seulement une garantie de valeur marchande, plus quelques frais et des modalités très complexes.

Recommandations

Advenant que Rabaska obtienne toutes les autorisations nécessaires de s'installer, notre patrimoine et notre milieu de vie sont en jeu. Alors je demande au BAPE de recommander que le promoteur s'engage à offrir à ces propriétaires la valeur de remplacement plus un montant forfaitaire pour perte de jouissance, car il n'y a pas de prix pour remplacer ce milieu de vie.

Gabrielle Larose

Beaumont, le 5 février 2007